

PROCÉDURE DE PAIEMENT FACTURES DE DEMI-PENSION OU D'INTERNAT

Vous recevez chaque trimestre, sur la boîte mail du responsable légal payant les frais scolaires, les factures de demi-pension ou d'internat de votre enfant scolarisé au Lycée. Un message via pronote vous est envoyé pour vous en avertir.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, un échéancier est mentionné au dos de la facture.

Pour les parents d'élèves n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique, vous trouverez ci-dessous les différentes modalités de paiement qui s'offrent à vous :

- **Par télépaiement** via votre compte EduConnect à l'adresse suivante : teleservices.education.gouv.fr par le biais de « scolarité services » rubrique « paiement en ligne des factures »
- **Par virement bancaire** sur le compte de l'établissement en précisant le nom –prénom et la classe de l'enfant ainsi que le numéro du titre précisé dans « références »
 - o LYP CHARLES FRANCOIS LEBRUN
IBAN : FR76 1007 1500 0000 0010 0003 958 BIC : TRPUFRP1
- **Par chèque bancaire** à l'ordre de : Agent comptable du lycée Lebrun de Coutances en notant au dos du chèque le nom – prénom, classe de l'enfant et motif du règlement ainsi que le numéro du titre précisé dans « références »
- **En caisse** au bureau de l'intendance (paiement de 300€ maximum)